

**Mairie de Fossé**  
20, rue St Sulpice  
41330 FOSSE

A l'attention de Mme le Maire

Fossé, le 15 juin 2017

LR/AR

Objet : Demande d'avis sur les conditions de remise en état du site après mise à l'arrêt définitif de l'exploitation d'une ICPE.

Madame le Maire,

Dans le cadre du développement de ses activités, la société APPRO Service souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur les parcelles au lieu-dit « les morelles » sur la commune de Fossé.

Dans cet objectif, nous constituons actuellement un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Conformément au Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Les objectifs de la société APPRO Service, si l'autorisation d'exploiter est accordée par M. le Préfet de Loir et Cher, ne sont en aucun cas l'arrêt des activités du site. Toutefois, dans le cadre de la gestion prudente et anticipative de l'environnement, APPRO SERVICE a étudié et prévu les actions qui seront à réaliser dans le cas de l'arrêt définitif de ses installations.

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation, APPRO Service s'engage à remettre le site en état tel qu'il soit compatible avec un usage d'activités industrielles ou artisanales. Cet usage futur proposé est établi conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur d'APPRO SERVICE,  
Frédéric LANCHAIS

**SCI LES CHAMPS**

21, rue de la Vallée Maillard  
41000 Blois

A l'attention de M. le Gérant

Fossé, le 15 juin 2017

LR/AR

Objet : Demande d'avis sur les conditions de remise en état du site après mise à l'arrêt définitif de l'exploitation d'une ICPE.

Monsieur,

Dans le cadre du développement de ses activités, la société APPRO Service souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur les parcelles au lieu-dit « les morelles » sur la commune de Fossé.

Dans cet objectif, nous constituons actuellement un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Conformément au Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Les objectifs de la société APPRO Service, si l'autorisation d'exploiter est accordée par M. le Préfet de Loir et Cher, ne sont en aucun cas l'arrêt des activités du site. Toutefois, dans le cadre de la gestion prudente et anticipative de l'environnement, APPRO SERVICE a étudié et prévu les actions qui seront à réaliser dans le cas de l'arrêt définitif de ses installations.

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation, APPRO Service s'engage à remettre le site en état tel qu'il soit compatible avec un usage d'activités industrielles ou artisanales. Cet usage futur proposé est établi conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur d'APPRO SERVICE,  
Frédéric LANCHAIS